

ANNEXE 1 - Tableau des équivalences par types de production

Types de production	Proposition Coefficients SDREA Occitanie	Précisions sur les types de production
Semences, céréales, oléagineux, protéagineux (SCOP) et autres cultures ou états de parcelles entrant dans une rotation (légumes de plein champ, plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) annuelles, plantes industrielles, jachère ...)	1	Notamment : Céréales : maïs, blé, riz, sorgho, orge, avoine, triticale, seigle, épautre, escourgeon, autres céréales... Oléagineux : colza, tournesol, soja, lin oléagineux, navette, autres oléagineux ... Protéagineux : pois protéagineux, lupin doux, féverole, vesce, fève, féverole, lentilles, pois chiche, fèves, autres (haricots secs, lentilles, pois chiches, vesce, ...), Plantes légumières de plein champ : Haricot, fève, lentille, pois, gesse, carotte, navet, panais, pomme de terre, oignon, artichaut, asperge, cresson, endive, melon, pastèque, tomate, aubergine, fraisier, ... PPAM annuelles : aneth, basilic, ciboulette, coriandre, estragon, fenouil, persil, ... Plantes industrielles, destinées à d'autres usages que l'alimentation : Tabac, houblon, chanvre, lin textile, autres plantes à fibres, ... Jachères : jachères sous contrat, autres jachères, ... Rotation des cultures = organisation de la succession culturale des espèces sur une parcelle.
Cultures fourragères pérennes (hors rotation annuelle)	1	Cultures fourragères : graminées fourragères, maïs fourrage et ensilage, plantes sarclées fourragères (chou, betterave ...), légumineuses fourragères annuelles, autres fourrages annuels (sorgho fourrager, ...), ...
Prairies temporaires	1	Prairie temporaire = surfaces de production d'herbe ou autres plantes fourragères, qui sont présentes depuis moins de 5 ans.
Prairies permanentes	1	Prairies permanente = prairie qui n'a pas été retournée (c'est-à-dire convertie en terre arable ou culture permanente) depuis 5 ans au moins.
Pâturages pauvres	0,7	Parcours, landes, bois pâturés, surfaces pastorales (herbe prédominante et ressource fourragère ligneuse présente OU ressource fourragère ligneuse prédominante, châtaigneraie et chênaie entretenues par des porcins ou petits ruminants
PPAM pérennes, n'entrant pas dans une rotation.	1,5	PPAM pluriannuelles : (Thym, Origan, Sarriette, Menthe, Mélisse, Reine des Prés, lavande, Romarin, Verveine, Sauge, Hysopé, Hélichryse, Iris, Hémérocalle...), Arbustes (Laurier, Aubépine, Gingko, Cassis,...), autres PPAM pérennes.
Semences y compris betteraves semence, n'entrant pas dans une rotation.	3	
Pomme de terre, tabac	5	
Cultures légumières de plein champs, présentes en permanence dans l'assolement sur l'exploitation.	6	Cultures légumières de plein champs = Cultures légumières sur des parcelles aussi affectées à d'autres cultures, de type : melons, tomates industrie, fraise industrie, ...
Maraîchage	15	Maraîchage = Parcelles de plein air ou sous abris bas toujours consacrées à la culture des légumes ou melon ou fraises au fil des campagnes.
Légumes sous serres et abris hauts, champignons cultivés	50	Serres ou abris hauts = ensembles constitués en verre ou matière plastique, souples ou rigides, fixes ou mobiles, chauffés (ayant une installation générant une source de chaleur) ou non chauffés, sous lesquels on peut se tenir debout: serre, grand tunnel plastique, abris hauts dont les parois latérales sont amovibles, multichappelles... La superficie retenue est la superficie totale couverte. Elle comprend la place occupée par les cultures, les passages et les installations éventuelles de chauffage.
Fleurs et plantes ornementales de plein air	50	Productions de fleurs et feuillages coupés, les plantes en pots (fleuries ou vertes à feuillage), plantes à massif (en arrachis ou en motte), bulbes rhizomes tubercules et oignons à fleur, plants, jeunes plants et boutures de plantes non ligneuses.
Fleurs et plantes ornementales sous serre	100	Les superficies consacrées aux fleurs et aux plantes ornementales sont réparties selon leur mode de conduite (plein air ou serres). Ne sont pas incluses les plantes industrielles.
Vergers : toutes cultures fruitières dont pommes, fruits d'origine subtropicale dont kiwis, agrumes, toutes baies, sauf les fruits à coque et les oliviers	8	Vergers = plantation régulière, entretenue, d'arbres fruitiers destinés à être récoltés, d'une densité d'au moins 100 pieds à l'hectare soit un écartement maximum de 10 mètres entre chaque pied.
Vergers : fruits à coques (noyer, amandier, châtaignier, noisetier, autres fruits à coque)	3,5	
Vergers : Oliviers	3,5	
Vignes pour vins et raisin de table	3,5	
Pépinières	12	Pépinière = Terrain sur lequel on fait pousser de jeunes végétaux en vue du repiquage et de la multiplication.
Par défaut, toute culture non listée ci-avant, dont arbres de Noël, truffières, etc.	1	